



Majoration heures supplémentaires au delà des 35 h

Par **SD76**, le **15/12/2020** à **22:59**

Bonjour,

Je fais 37h la semaine, j'ai 10 rtt par an. Sur mon bulletin est indiqué 35h et ma qualification est maîtrise technique (convention automobile) Je fais régulièrement des heures supplémentaires qui ne sont jamais majorées quand elles me sont payées . J'ai réclamé la majoration et on m'a répondu que de part ma qualification il n'y avait pas de notion d'heures supplémentaires et que c'était donc normal qu'elles ne soient pas majorées.

Est ce normal ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **P.M.**, le **16/12/2020** à **09:14**

Bonjour,

Je ne vois pas comment votre qualification pourrait vous retirer la majoration pour heures supplémentaires...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **Prana67**, le **18/12/2020** à **18:29**

Bonjour,

En plus des bons conseils de PM pouvez vous préciser comment ces heures sup apparaissent sur votre fiche de paie?

Par **P.M.**, le **18/12/2020** à **18:43**

Bonjour,

J'ajoute que cela pourrait être dans le cadre d'un Accord RTT puisque vous bénéficiez de jours de repos mais dans ce cas, vous devriez être payé tous les mois sur la mme base au-delà de 35 h par semaine soit de 160,33 h par mois mais au-delà les heures supplémentaires devraient être majorées...

Il est donc intéressant de savoir effectivement comment cela apparaît...

Par **Prana67**, le **19/12/2020 à 14:28**

Oui c'est ce à quoi je pensais. Il y a peut être un accord RTT ou d'annualisation dans ce cas ce ne sont pas forcément des heures sup mais des heures de modulation qui sont majorées en général en fin de cycle (l'année le plus souvent) s'il y a du surplus dans le compte.

Ou alors j'ai vu il y a quelques années un mécano (hasard?) à qui l'employeur payait les heures sup sans majoration sous forme de prime. Comme il était entrain de se faire licencier j'ai suggéré à ce salarié de demander le paiement du total des heures sup avec les majorations. Bien sur il a gagné au CPH